Bilan et mise en valeur de votre parcours professionnel

Avec nous, vous trouverez:

- Un accompagnement rapide et fiable dans vos démarches
- Nous analysons vos besoins afin de définir ensemble la méthode de collaboration la plus adaptée.
- Un consultant expert qui transforme son expertise en solutions concrètes pour accélérer votre réussite.

ACADEMIC PRO



Qu’est-ce qu’un bilan de compétences?

Nous donnons aux individus et aux organisations les moyens de grandir et de réussir. Bien plus que des formations, nous créons des expériences qui éveillent la curiosité, développent les compétences et révèlent le potentiel. Le bilan de compétences devient alors un tremplin vers l’épanouissement professionnel et personnel, porté par l’accompagnement de nos experts.



Domaines d’Évaluation

Notre bilan de compétences couvre tous les aspects de votre profil professionnel

- Compétences Techniques
- Leadership & Management
- Communication
- Créativité & Innovation
- Gestion de Projet
- Adaptabilité
- Intelligence Émotionnelle
- Expertise Métier

Ouvert à tous les actifs, quels que soient leur statut ou leur parcours :

- Salarié·e du secteur privé
- Demandeur·se d’emploi (via Pôle emploi, l’APEC ou Cap emploi)
- Travailleur·se indépendant·e
- Salarié·e du secteur public (fonctionnaires, contractuels, agents non titulaires…) – sous conditions spécifiques

Un financement accessible à tous

Votre bilan de compétences peut être financé de différentes manières :

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

- En dehors de vos heures de travail : liberté totale, sans obligation d’en informer votre employeur.
- Sur votre temps de travail : un accord préalable de l’entreprise est requis, selon les règles du CPF.

- Le Plan de Développement des Compétences de votre entreprise
- L’Aide Individuelle à la Formation (AIF – Pôle emploi), dédiée aux demandeurs d’emploi
- L’Auto-financement, pour investir directement sur votre avenir



bénéficiaire d'explorer en profondeur ses aspirations, de confronter ses idées à la réalité du marché et surtout de tester la faisabilité concrète de son projet. Notre objectif est clair : transformer les interrogations en certitudes, et les ambitions en plans d'action tangibles.

C'est pourquoi nous concevons nos Bilans de Compétences comme une expérience structurée et stimulante, alliant réflexion personnelle, outils pratiques et accompagnement expert. À travers ce parcours, chaque bénéficiaire avance pas à pas, gagne en clarté et en confiance, et dispose de toutes les clés pour bâtir un avenir professionnel solide et épanouissant.

16heures (Entretien individuel en présentiel/visio (avec passation des tests))

8heures (Travaux individuels de recherche)

24heures (étalées sur une durée d'environ 8 á 12 semaines)

Une méthodologie souple et sur-mesure

Notre démarche s'adapte à vos besoins, vos objectifs et votre rythme. Chaque séance peut être ajustée en durée et en intensité, afin de vous offrir un accompagnement réellement personnalisé.

Des outils variés et évolutifs

Nous mobilisons un ensemble de méthodes et d'outils adaptés à votre profil et à vos enjeux. Cette sélection n'est pas figée : elle évolue selon vos besoins pour vous offrir **un accompagnement vivant, dynamique et toujours pertinent.**

Première rencontre avec votre consultant (30min)

- **Un accueil personnalisé :** découverte de Academic pro & de votre consultant expert.
- **Vos besoins au centre :** analyse de vos attentes et premières pistes de projet.
- **Un cadre clair & sécurisé :** présentation du déroulement, des outils et des règles garantissant confidentialité et éthique.

Présentiel, distanciel ou format mixte

quelle que soit la modalité choisie, nous vous garantissons une expérience fluide et flexible. En présentiel, vous bénéficiez de **16 heures d'entretiens individuels** riches et ciblés, complétés par **8 heures de recherches et de travaux personnels** pour approfondir vos réflexions. À distance ou en mixte, les séances peuvent être réparties en temps plus courts pour s'adapter encore mieux à votre organisation.



PHASE PRÉLIMINAIRE

(2heures pour la 1iere séance) Clarifier vos objectifs et révéler votre parcours

Objectifs



- **Valider votre démarche :** ensemble, nous confirmons vos attentes et votre engagement dans le bilan.
- **Mettre en lumière votre parcours :** une analyse approfondie de vos expériences professionnelles et personnelles pour comprendre vos choix, vos transitions et vos moteurs de changement.
- **Poser un cap clair :** définition commune du plan de déroulé du bilan et des objectifs à atteindre.
- **Capitaliser vos forces :** remise d'un portefeuille de compétences qui deviendra votre fil conducteur tout au long de l'accompagnement.
- **Découvrir vos leviers :** présentation des méthodes et outils adaptés (tests, questionnaires, enquêtes terrain…) pour révéler votre potentiel.

Moyens et Outils

- **Un entretien approfondi et interactif :** pour cerner vos aspirations, comprendre votre parcours et identifier les leviers de votre réussite.
- **Un accompagnement personnalisé :** récit de vie, programme sur mesure et grille d'analyse partagée pour donner du sens à votre trajectoire.
- **Un travail individuel guidé :** vous enrichissez votre portefeuille de compétences (postes occupés, formations, motivations) pour préparer efficacement la phase d'investigation.
- **Des outils innovants :** diagnostics, tests et méthodologies éprouvées pour transformer l'analyse en véritable plan d'action.

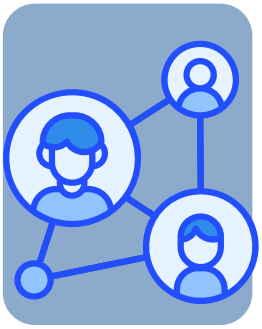

Livret 0

Introduction au bilan de compétences (2heures pour la 2 ieme séance)

Objectifs

- Clarifier votre cap professionnel (court/moyen terme).
- Mettre en lumière vos ressources (compétences, motivations, valeurs).
- Construire un projet aligné et réalisable, avec un plan d'action concret.

Moyens & outils

- Entretiens guidés et travail personnel encadré.
- Outils d'analyse (tests, grilles, cartographie des compétences).
- Démarche en étapes : cadrage, investigation, conclusion, suivi.

À la sortie

- Une synthèse personnalisée et un plan d'action activable.
- Un regain de sens et de confiance pour la suite de votre parcours.

LIVRET 1

Bilan et analyse de votre parcours personnel et professionnel

Objectifs

- Mettre en perspective votre parcours personnel et professionnel pour en dégager les faits saillants.
- **Identifier vos ressources clés :** forces, talents, motivations, valeurs et « moteur » personnel.
- Repérer vos axes de progression et clarifier vos attentes à court et moyen terme.
- Prioriser vos pistes d'évolution et amorcer un plan personnel de progrès concret.

Moyens & outils

- **Cadre d'accompagnement :** entretiens guidés et travail personnel appuyés sur des grilles structurées.
- **Auto-analyse de la personnalité (3 dimensions :** intellectuelle, professionnelle, sociale) :
- notation de traits, repérage des comportements d'appui et des axes à améliorer, illustrations par exemples.
- **Clarification des attentes :** situation actuelle / souhaitée, objectifs du bilan, critères de réussite, obstacles.
- **Aspirations & motivations :** tri des expériences à vivre (intérêt / réalisme) et synthèse goûts – qualités – valeurs.
- **Moteur personnel :** questionnement guidé pour formuler ce qui donne du sens à l'action.
- **Plaisir au travail :** identification des activités qui dynamisent et décisions : abandonner / réduire / conserver / développer.
- **Valeurs :** sélection et hiérarchisation (incluant une « roue » de satisfaction), définition de 6 valeurs clés et exemples en contexte pro.
- **Synthèse d'orientation :** esquisse du métier/emploi idéal et priorités actuelles.
- **Plan personnel de progrès :** 3 enseignements clés, actions à mettre en œuvre, situations d'application, questions ouvertes.



LIVRET 3

Explorer les voies possibles d'évolution professionnelle Déterminer mon équilibre de vie (2heures pour la 4 ieme séance)

Objectifs

Clarifier et hiérarchiser mes pistes d'évolution (amélioration, élargissement, prise de responsabilité, spécialisation, réorientation, création d'entreprise) et fixer un équilibre de vie réaliste grâce à 2–3 objectifs SMART (ex. santé/énergie, performance au travail, vie familiale/financière/apprentissages), chacun avec un indicateur et une échéance.

Moyens & outils

Réaliser un diagnostic par domaines (actuel vs idéal) et un mini-audit du temps ; planifier avec time-boxing et blocs d'agenda (méthode 1-3-5) ; protéger la concentration (Pomodoro, mode « ne pas déranger », casque/porte fermée) ; suivre les progrès via un tableau d'habitudes/KPI et une revue hebdo ; soutenir le bien-être (podomètre/alertes de marche, respiration 4-7-8, mini-pauses actives) ; cadrer la collaboration (contrat d'équipe, réunions avec ordre du jour) ; sécuriser les finances (virement automatique, application de budget, règle « liste 24 h »).

LIVRET 4 A

Analyser les ressources nécessaires à mon projet et mes compétences. Découvrir mes softs skills et les valoriser dans le monde de l'entreprise.

Prendre connaissance du marché de l'emploi (2heures pour la 5 ieme séance)

Objectifs

- Diagnostiquer les ressources nécessaires et objectiver mes compétences.
- Identifier mes soft skills et savoir les valoriser en entreprise.
- Mieux connaître le marché de l'emploi pour positionner mon projet pro.

Moyens & outils

- Diagnostic de parcours : analyse chronologique des postes + "fil d'Ariane" (rôles, objectifs, moyens, acquis).
- Valorisation des réalisations : cas concrets avec objectifs, contraintes, résultats et compétences mobilisées.
- Cartographie des compétences : inventaire des savoirs/savoir-faire, contextes de pratique et niveaux de maîtrise.
- Synthèse & plan d'action : forces/faiblesses, conditions facilitantes, priorités et actions de progrès.

LIVRET 4 B

Analyser les ressources nécessaires à mon projet et mes compétences. Découvrir mes softs skills et les valoriser dans le monde de l'entreprise.

Prendre connaissance du marché de l'emploi (2heures pour la 6 ieme séance)

Objectifs

- Diagnostiquer les ressources nécessaires et objectiver mes compétences.
- Identifier mes soft skills et savoir les valoriser en entreprise.
- Mieux connaître le marché de l'emploi pour positionner mon projet pro.

Moyens & outils

- Diagnostic de parcours : analyse chronologique des postes + "fil d'Ariane" (rôles, objectifs, moyens, acquis).
- Valorisation des réalisations : cas concrets avec objectifs, contraintes, résultats et compétences mobilisées.
- Cartographie des compétences : inventaire des savoirs/savoir-faire, contextes de pratique et niveaux de maîtrise.
- Synthèse & plan d'action : forces/faiblesses, conditions facilitantes, priorités et actions de progrès.

LIVRET 5

Validation du projet professionnel Plan d'action (2heures pour la 7 ieme séance)

Objectifs

- Clarifier & argumenter le projet (poste, secteur, missions, rémunération, profil).
- Synthétiser en "projet robot" (produits/services, actions, résultats, relations, structure, lieu, paramètres).
- Définir le poste idéal (rôle, activités, conditions).
- Mesurer les écarts poste–profil (acquis/manques, compétences, aptitudes, atouts vs axes de progrès, critères acceptables/contraintes).
- Formaliser la fiche projet (titre, contexte, missions, motivations, compétences, actions menées, besoins de développement).
- Valider la faisabilité (enquêtes métiers, réseau, alignement du CV).
- Planifier l'action (calendrier daté, 10 bénéfices attendus, plan B, plan personnel de progrès).

Moyens & outils

- Guides & grilles : trames de définition, matrice "projet robot", grilles "poste idéal", diagnostic d'écarts.
- Analyses personnelles : expériences/réalisations, motivations & valeurs, centres d'intérêt.
- Supports de formalisation : fiche projet, plan d'action, liste des "10 gains", plan B, plan de progrès.
- Ressources externes : enquêtes métiers, entretiens réseau, mise à jour du CV.

Synthèse de Bilan de Compétences

(2heures pour la 8 ieme séance)

Objectifs



- Restituer la synthèse du bilan en récapitulant le contexte et le déroulé de la démarche.
- Présenter de façon claire les projets professionnels envisagés ainsi que les plans d'action associés.
- Remettre au bénéficiaire un document de synthèse confidentiel retraçant l'ensemble du travail réalisé tout au long du bilan.
- Présenter ce document lors de la dernière séance pour permettre au bénéficiaire de se réapproprier l'intégralité de son parcours.
- Dédier un temps d'échange avec le consultant pour analyser la synthèse et en discuter.
- Considérer la synthèse comme provisoire jusqu'à cet échange, afin d'intégrer les ajustements souhaités par le bénéficiaire.
- Remettre la version finale de la synthèse en fin de séance.

Moyens et Outils

- Entretien individuel en face à face.





Article L6313-10

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

Article R6322-32

Un bilan de compétences, lorsqu'il est accompli dans le cadre d'un congé de bilan de compétences, ne peut être réalisé qu'après conclusion d'une convention tripartite entre :

- Le salarié
- L'organisme prestataire de bilans de compétences
- L'organisme collecteur paritaire agréé au titre du congé individuel de formation mentionné à l'article L. 6331-10 lorsque le bilan de compétences est accompli dans le cadre du congé de bilan de compétences.

Article R6322-35

Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les trois phases suivantes :

Une phase préliminaire qui a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet

Article R6322-36

Les actions du bilan de compétences sont menées de façon individuelle.

Toutefois, certaines actions conduites dans la phase d'investigation peuvent l'être de façon collective, à condition qu'il ne soit pas porté atteinte au respect de la vie privée des bénéficiaires.

Article R6322-37

La phase de conclusions du bilan de compétences, prévue au 3° de l'article R. 6322-35, se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse prévu au troisième alinéa de l'article L. 6313-10.

L'organisme prestataire communique également au bénéficiaire, au terme du bilan de compétences, les conclusions détaillées du bilan.

Article R6322-38

Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusions du bilan de compétences.
Il comporte les indications suivantes :

- Circonstances du bilan ;
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ;
- Le cas échéant, éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

Article R6322-39

Le document de synthèse est établi par l'organisme prestataire, sous sa seule responsabilité.
Il est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations.



Contactez-nous

ACADEMIC PRO

www/academic-pro.com

Info@academic-pro.com

